

I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Décision 1/CP.4

Le Plan d'action de Buenos Aires

La Conférence des Parties,

Ayant examiné les points inscrits à l'ordre du jour de sa quatrième session ¹ et adopté des conclusions sur ces différents points,

Déterminée à renforcer l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à préparer la future entrée en vigueur du Protocole de Kyoto à la Convention et *résolue* à maintenir la dynamique politique à cet effet,

1. *Adopte* le Plan d'action de Buenos Aires, tel qu'il est exposé dans ses différentes décisions concernant :

- a) Le mécanisme financier (décisions 2/CP.4 et 3/CP.4);
- b) La mise au point et le transfert de technologie (décision 4/CP.4);
- c) L'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (sont également visés le paragraphe 3 de l'article 2 et le paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto) (décision 5/CP.4);
- d) Les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (décision 6/CP.4);
- e) Le programme de travail sur les mécanismes prévus dans le Protocole de Kyoto (décision 7/CP.4);
- f) Les préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, dont les travaux sur les éléments du Protocole relatifs au respect des dispositions et sur les politiques et mesures propres à permettre d'atténuer les changements climatiques (décision 8/CP.4);

2. *Se déclare résolue* à accomplir des progrès substantiels sur chacun des points susmentionnés en respectant les délais prévus dans les décisions pertinentes.

8ème séance plénière
14 novembre 1998

¹FCCC/CP/1998/15.